

2022

Rapport d'activité



www.aiuf.fr

contact@aiuf.fr - 07 71 67 83 37

56 rue de Vouillé
75015 PARIS

SOMMAIRE

L'AIUF : missions, gouvernance et financement	1
Les missions de l'association.....	1
La gouvernance de l'association en 2022	1
Le bureau	1
L'Assemblée générale	3
L'Assemblée générale extraordinaire	3
Le financement de l'AIUF.....	4
Activité de l'AIUF en 2022.....	4
Représenter les professionnels de santé libéraux	4
Au sein des instances de démocratie sanitaire	4
Au sein des instances régionales relatives aux dispositifs d'exercice coordonné	7
Au sein des congrès et journées ayant des thématiques pluriprofessionnelles.....	9
Accompagner, informer et sensibiliser les professionnels de santé libéraux	10
Accompagner les professionnels de santé dans leur projet libéral : les Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI)	10
S'informer, contribuer et échanger sur le numérique en santé	13
Annexe I – Programme rencontre AVEC les équipes de Lilles du 11 et 12 mars 2022.....	18
Annexe II – Programme des états généraux des ressources humaines en santé en Île-de-France du 15 septembre 2022	19
Annexe III – Programme de la journée de l'e-Santé du 8 novembre 2022	20
Glossaire	21

L'AIUF : missions, gouvernance et financement

Les missions de l'association

Créée en décembre 2017, l'AIUF s'est donné pour missions :

- d'accompagner l'action des URPS franciliennes par une **démarche de mutualisation** ;
- de **promouvoir les missions des URPS franciliennes** à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initiées par la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) ;
- de **favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Ile-de-France** auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales ;
- de **favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux** ;
- de **contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral** notamment dans le cadre du virage ambulatoire ;
- de **contribuer au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagée**.

La gouvernance de l'association en 2022

Le bureau

Lors de la réunion de bureau du 20 septembre, il a été décidé que dorénavant le(la) président(e) de l'AIUF ne sera pas obligatoirement un(e) président(e) d'URPS.

Au cours de la réunion de bureau du 21 octobre, s'est tenue l'élection du nouveau bureau de l'AIUF :

- Fatima Said Dauvergne, élue de l'URPS infirmiers, a pris la présidence de l'AIUF ;
- Bertrand Aupicon est devenu le trésorier.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le bureau de l'AIUF était composé de 9 membres :



Fatima SAID DAUVERGNE
(URPS Infirmiers)
Présidente



Yvan TOURJANSKY
(URPS Kinésithérapeutes)
Secrétaire général



Bertrand AUPICON
(URPS Podologues)
Trésorier



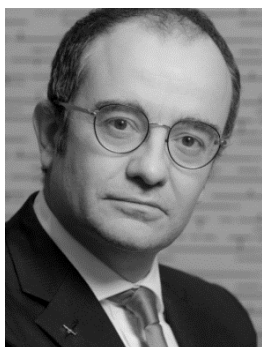
Anne-Sophie HADELER
(URPS Orthophonistes)
Vice-présidente



Véronique DISSAT
(URPS Orthoptistes)
Vice-présidente



Camille COURCIER
(URPS Sage-femmes)
Vice-présidente



Thomas-Olivier MC DONALD
(URPS Chirurgiens-dentistes)
Vice-président



Renaud NADJAH
(URPS Pharmaciens)
Vice-président



Christophe MINGHETTI
(URPS Infirmiers)
Vice-président

Compétences du bureau :

Selon les statuts de l'AIUF, le bureau :

- a les pouvoirs les plus étendus, sauf ceux dévolus aux Assemblées générales ;
- fixe l'ordre du jour des Assemblées générales dont il est à l'initiative ;
- arrête les termes du rapport moral et du rapport financier de l'exercice écoulé avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale ;
- arrête les comptes annuels de l'association et préside à l'élaboration du budget de l'exercice suivant avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale ;
- propose le taux d'appel des cotisations

Le bureau s'est réuni à 4 reprises en 2022.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale 2022 s'est tenue le 13 décembre. Elle était composée des élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
<i>URPS Chirugiens-dentistes</i>	Thomas Olivier MAC DONALD Matthieu DELBOS	Fabienne ROBICHON Georges NOACHOVITCH
<i>URPS Infirmiers</i>	Christophe MINGHETTI Fatima SAID DAUVERGNE	Florence LIBERT Nicolas LEFORTIER
<i>URPS Masseurs-kinésithérapeutes</i>	Yvan TOURJANSKY Marie Aude SCHMÜCKEL	Laetitia ROLLERI Olivier DAUTIGNY
<i>URPS Orthophonistes</i>	Anne-Sophie HADELER Raphaëlle KWANTES	Sarah DEGIOVANI Cécile RENOUE
<i>URPS Orthoptistes</i>	Véronique DISSAT Laura LECOMTE	Nadine JAULIN Stéphanie PATTYN
<i>URPS Podologues</i>	Bertrand AUPICON Geoffrey CITRON	Laïna VERIN Anne-Charlotte BRAY
<i>URPS Pharmaciens</i>	Renaud NADJAH Frédérique POULAIN BON	Eric DOURIEZ Olivier GODART
<i>URPS Sage-femmes</i>	Camille COURCIER Marie-Hélène NICQUEVERT	<i>A nommer</i>

Compétences de l'Assemblée générale :

- Elle ratifie la nomination des nouveaux représentants sur information du bureau et la fin des mandats de représentants d'URPS démissionnaire ou en retard de cotisation ;
- Elle approuve les rapports sur la situation morale et financière de l'association ;
- Elle approuve les comptes de l'exercice clos, en affecte les résultats et vote le budget de l'exercice suivant sur proposition du bureau ;
- Elle fixe le taux d'appel des cotisations sur proposition du bureau ;

L'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 13 décembre, ayant pour sujet une proposition de modification des statuts de l'AIUF.

Les modifications proposées ont été adoptées au cours de cette assemblée générale extraordinaire.

Les statuts ont été modifiés comme suit :

- Nouvelle adresse du siège social : 56 rue de Vouillé 75015 Paris ;
- Réduction du bureau à trois membres (par décision du conseil d'administration le bureau peut être élargi à 5 membres) ;
- Création du conseil d'administration qui se réunira 4 fois par an.

Le financement de l'AIUF

Pour mener à bien ses missions, l'AIUF bénéficie d'un financement de la part de l'ARS Ile-de-France et des URPS adhérentes.

L'ARS Ile-de-France a signé une convention de subventionnement sur la période 2021-2023, au titre du Fonds d'intervention régional (FIR). Cette convention, d'un montant total de 244 680 €, a pour objet :

- D'assurer le fonctionnement de l'association (125 000 €) ;
- De pérenniser l'organisation des permanences locales d'aide à l'installation (119 680 €).

Chaque URPS contribue également aux missions de l'AIUF par le versement d'une cotisation. En 2022, cette cotisation correspondait à 1% de la dotation versée en 2021 à chaque URPS par l'ACOSS (20 414,16€ au total).

Activité de l'AIUF en 2022

Représenter les professionnels de santé libéraux

Au sein des instances de démocratie sanitaire

La démocratie en santé est une démarche visant à réunir l'ensemble des acteurs concourant au fonctionnement du système de santé (hôpital, ville, médico-social, représentants des usagers, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Pour faire vivre la démocratie en santé dans les territoires et favoriser la concertation et le débat public, promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers, les ARS s'appuient sur la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) au niveau régional et sur les Conseils territoriaux de santé (CTS) à l'échelle locale. En tant qu'instances représentatives des professionnels libéraux conventionnés de la région, les URPS franciliennes prennent part aux débats et travaux de la CRSA et des CTS d'Ile-de-France.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Créée par la loi HPST du 21 juillet 2009, la CRSA est un organe consultatif qui contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique régionale de santé. C'est « le parlement régional de la santé », un lieu de débat et de concertation réunissant une grande diversité d'acteurs de la santé répartis en 8 collèges : collectivités territoriales, représentants des usagers, conseils territoriaux de santé, partenaires sociaux, acteurs de la cohésion et de la protection sociales, acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, les offreurs de services de santé et des personnalités qualifiées. Chaque membre de la CRSA est désigné pour un mandat de cinq ans.

Les travaux de la CRSA s'organisent en assemblée plénière, en commission permanente ou dans l'une des commissions spécialisées. Elle peut :

- faire des propositions au Directeur général de l'ARS concernant la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique régionale de santé ;

- rendre des avis, notamment sur le projet régional de santé ou sur le respect des droits des usagers ;
- organiser des débats publics sur les questions de santé de son choix.

Au cours de l'année 2022, le mandat de la CRSA a pris fin et de nouveaux représentants ont été nommés par les URPS.

▪ **Commission permanente de la CRSA :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

➔ 11 commissions permanentes se sont tenues en 2022.

▪ **Séance plénière de la CRSA :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Christophe MINGHETTI	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT
Thomas-Olivier MC DONALD	Jean-Claude AZOULAY	Nicolas GOOSSENS

➔ 2 séances plénières ont eu lieu en 2022.

▪ **Commission spécialisée « Prévention » (CSP) :**

Elle est chargée de formuler des propositions pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

➔ 4 CSP ont eu lieu en 2022.

▪ **Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS) :**

Cette commission est consultée par l'ARS sur les sujets suivants :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé (maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde, etc.)
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins et les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de Groupements de Coopération Sanitaire (GCS)
- la recomposition de l'offre de soins

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Christophe MINGHETTI	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

→ 4 CSOS ont eu lieu en 2022.

▪ Commission spécialisée « Droits des usagers » (CSDU) :

Elle a pour rôle d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

→ 1 CSDU en 2022.

Les Conseils territoriaux de santé (CTS)

Les huit conseils territoriaux de santé (CTS) présents en région Ile-de-France (un CTS par département) ont vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé au niveau départemental. A l'instar des instances de la démocratie sanitaire régionales (CRSA et commissions spécialisées), les CTS réunissent une grande diversité d'acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels des soins de ville, représentants des usagers du système de santé, etc.). Ils sont amenés à se prononcer sur des sujets divers et peuvent formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population du département.

A la suite du renouvellement des mandats des URPS en 2022, de nouveaux élus ont été désignés dans les CTS franciliens. La durée de leur mandature est de cinq ans. Au 31 décembre 2022, les élus URPS des 8 CTS franciliens étaient les suivants :

Département	Titulaires	Suppléants
Paris (75)	Yorick BERGER Marie-Aude SCHMÜCKEL Dominique GUEZOU	Laurent PINTO Philippe PENIGAULT Hala SARMINI
Seine et Marne (77)	Olivier GODART Dominique BULARD Céline RACLOT	Nicolas GOOSSENS Isabelle DI CIOCCIO Eric GOUEL
Yvelines (78)	Matthieu DELBOS Benoît FOSSE Pauline MARTIN	Philippe RICHARD Laïna VERIN Charlotte GAUTHIER
Essonne (91)	Virginie BUISSON Anne-Sophie HADELER Serge BELLAÏCHE	Jérôme ZULBERTY Damien NICOLINI Camille COURCIER
Hauts de Seine (92)	Charles-Antoine NILLAMEYOM Yvan TOURJANSKY Christophe MINGHETTI	Thomas-Olivier MC DONALD Xavier GROS Bertrand AUPICON
Seine Saint Denis (93)	Samia AMARA Abdelaali BENAMARA Nicolas BLONDEEL	Maud MINGEAU Fabien POINTLOUP Corinne FARGES
Val de Marne (94)	Eric DOURIEZ Philippe LEVANNIER Bernadette HERAULT	Laurence PEREIRA Sylviane LEWIK Véronique DISSAT
Val d'Oise (95)	Edith LASSY Théo LABAT Georges NOACHOVITCH	<i>A nommer</i> Nicolas LEFORTIER Isabelle MARQUE

En 2022, les élus des URPS ont pris part à 31 CTS (bureaux et plénières) dans les départements de l'Essonne (10 réunions), des Hauts de Seine (5 réunions), de Seine Saint Denis (6 réunions), des Yvelines (2 réunions), de Paris (6 réunions) et du Val de Marne (2 réunions).

Au sein des instances régionales relatives aux dispositifs d'exercice coordonné

Réunissant huit des dix URPS franciliennes, l'AIUF se positionne aujourd'hui comme un interlocuteur privilégié des instances régionales (ARS et DCGDR Ile-de-France) sur les dispositifs de coordination des parcours de soins et en particulier les dispositifs d'exercice coordonné des professionnels de santé comme les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). A ce titre, l'AIUF siège aux commissions paritaires régionales des MSP et des CPTS. Elle participe également aux comités de pilotage et de suivi des CPTS mis en place par l'ARS Ile-de-France.

Commissions paritaires régionales MSP et CPTS

Sous l'égide de la DCGDR Ile-de-France, deux commissions paritaires régionales ont été mises en place pour assurer le suivi des accords conventionnels interprofessionnels relatifs aux MSP et CPTS.

- o La commission paritaire régionale des MSP

Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles

L'ACI est l'accord conventionnel interprofessionnel qui permet aux professionnels de santé exerçant dans une structure d'exercice coordonnée (MSP mono ou multisites) et qui sont organisés sous la forme juridique de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire) de pouvoir bénéficier d'une rémunération collective, pour leurs actions communes et leur travail en coordination (ex : réunions de concertation pluriprofessionnelle, utilisation d'un système d'information partagé, mise en œuvre de protocoles pluriprofessionnels, etc.).

L'ACI est entrée en vigueur en avril 2017 et a été renouvelé en mars 2022 pour une durée de 5 ans. il a permis de pérenniser le financement des MSP mono ou multisites, à la suite de l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération (ENMR) mise en place en 2011.

La CPR SPP a pour rôle :

- d'assurer le suivi de l'ACI applicables au MSP au niveau régional ;
- de veiller au respect des dispositions de ACI au niveau régional ;
- de suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type ;
- d'émettre des avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus.

Titulaires	Suppléants
Fatima SAID DAUVERGNE	Damien NICOLINI

- La commission paritaire régionale des CPTS

Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux communautés professionnelles territoriales de santé

Cet ACI a été signé le 20 juin 2019 pour une durée de 5 ans. Il vise à accompagner les professionnels de santé d'un territoire pour qu'ils travaillent de manière plus coordonnée, puissent apporter des réponses aux besoins de la population et améliorent leurs conditions d'exercice au quotidien. Cet accord assigne aux CPTS 3 missions prioritaires :

- favoriser l'accès aux soins (faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer l'accès aux soins non programmés en ville
- structurer les parcours des patients ;
- agir dans le champ de la prévention.

Et 2 missions complémentaires :

- Mettre en place des démarches qualité et de pertinence des prises en charge ;
- Prendre des mesures au service de l'attractivité du territoire pour encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé (développer les stages, etc.).

A l'instar de l'ACI relatif aux MSP, cet accord permet aux professionnels impliqués dans la CPTS de bénéficier d'un financement conventionnel pérenne.

La CPR CPTS a pour missions :

- de veiller au respect des dispositions de ACI au niveau régional ;
- suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type ;
- émettre un avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus ;
- suivre l'impact des missions mises en œuvre par les CPTS de la région sur l'offre de soins.

Représentants de l'AIUF :

Titulaires	Suppléants
Yvan TOURJANSKY	Renaud NADJAH
Bernadette HERAULT	Anne-Sophie HADELER

Comités de pilotage et de suivi des CPTS

Parallèlement à la CPR des CPTS, l'ARS a mis en place une comitologie visant à suivre le déploiement de ce dispositif dans la région.

- Comité de pilotage

Ce comité est composé des représentants de l'hôpital et des soins de ville (URPS franciliennes, AIUF, FémasIF, FNCS, Assurance maladie, AP-HP, etc.). Il a la charge de définir la stratégie de déploiement et d'accompagnement des CPTS dans la région.

Il a vocation à se réunir une fois par an.

- Comité de suivi

Le comité de suivi régional des CPTS réunit l'ensemble des représentants des acteurs partie prenante des CPTS. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il s'agit d'un espace d'échanges, d'émulation et de partage d'expérience et de bonnes pratiques entre professionnels de santé engagés dans une CPTS (qu'elle soit ou non signataire de l'ACI).

Pour l'ARS et l'Assurance maladie ces réunions sont l'occasion de partager avec les représentants des professionnels de santé quelques indicateurs de suivi du déploiement des CPTS. Pour les professionnels de santé impliqués dans une CPTS, ces réunions permettent de faire un retour d'expérience et de partager les difficultés auxquels ils peuvent faire face dans la création ou le fonctionnement au long court de leur CPTS.

Au sein des congrès et journées ayant des thématiques pluriprofessionnelles

Les rencontres « AVEC les équipes » à Lille (11 et 12 mars)

AVEC Santé organise chaque année un congrès réunissant les acteurs impliqués dans l'exercice coordonné au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP). Pour les professionnels de ville exerçant dans ces structures, ces rencontres sont l'occasion de se tenir informé des changements réglementaires affectant les MSP, de se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques et bénéficier de l'expérience des autres, de prendre de la hauteur et de participer à la réflexion sur les évolutions à venir.

Cette année Yvan Tourjansky et Anne-Sophie Haderler ont rejoint le congrès qui a été organisée au Grand Palais de Lille. Le congrès portait sur un thème principal : L'équipe pluriprofessionnelle s'affirmera-t-elle comme la base et la condition du changement ? Pour refonder un système de santé plus à même de répondre aux besoins de soins et de santé de la population (programme disponible en Annexe I).

Etats Généraux des ressources humaines en santé en Île-de-France du 15 septembre

Anne-Sophie Haderler, Yvan Tourjansky et Véronique Dissat ont participé à cette journée qui a été organisée par l'ARS IDF à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Le sujet de la journée était : Comment construire un monde professionnel attractif et durable ? (Programme disponible en Annexe II).

Le constat étant que la région connaît de fortes inégalités dans l'accès aux soins et qu'il est difficile de répondre au mieux aux besoins de santé de la population francilienne. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute des soignants mais aussi de dynamiser les filières de recrutements et d'agir sur l'attractivité des professions de santé.

Cette journée a permis d'établir un diagnostic de la situation, notamment elle a permis de mieux connaître et analyser les attentes des étudiants et des jeunes professionnels, et surtout de partager de nouvelles pistes d'actions pour dépasser les difficultés actuelles.

Accompagner, informer et sensibiliser les professionnels de santé libéraux

Accompagner les professionnels de santé dans leur projet libéral : les Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI)

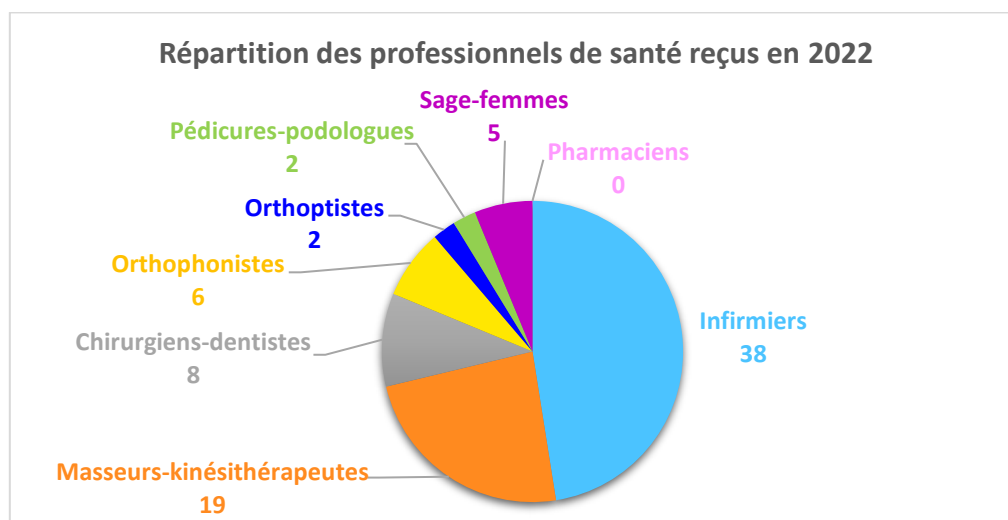
Bilan 2022

L'AIUF s'est retrouvé sans chargé de mission durant 6 mois, de mars à août, de ce fait les permanences ont été annulées au cours de cette période. Les permanences ont repris en visioconférence en septembre 2022.

L'AIUF a organisé **32 permanences et reçu un total de 80 professionnels de santé**. En dehors de la période d'arrêt des permanences, 10 permanences ont été annulées par manque d'inscription de professionnels de santé.

En moyenne 2,5 professionnels de santé par permanence.

Département	Nombre de permanences organisées en 2022
Paris (75)	6
Seine et Marne (77)	4
Yvelines (78)	5
Essonne (91)	3
Hauts de Seine (92)	6
Seine Saint Denis (93)	4
Val de Marne (94)	2
Val d'Oise (95)	2
TOTAL	32 permanences



Comme constaté lors des années précédentes, **les infirmiers constituent la profession la plus présente lors des permanences**. Ils représentent **50% des professionnels reçus** ce qui correspond à un total de 38 infirmiers (108 sur 157 en 2021).

Dans une moindre mesure, les masseurs-kinésithérapeutes sont également bien représentés dans ces permanences : 19 masseurs-kinésithérapeutes (11 sur 157 en 2021).

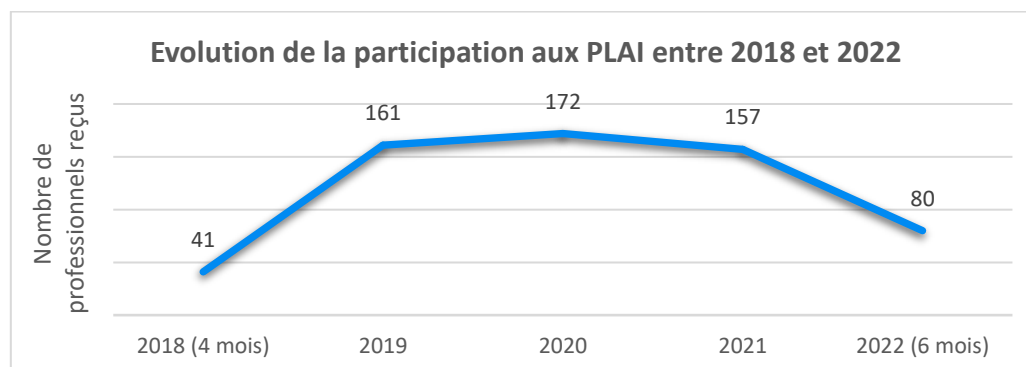


Un dispositif spécifique pour les infirmiers désireux de s'installer à Paris ayant été mis en place en 2019, la permanence de Paris reste la permanence la plus fréquentée, principalement par des infirmiers.

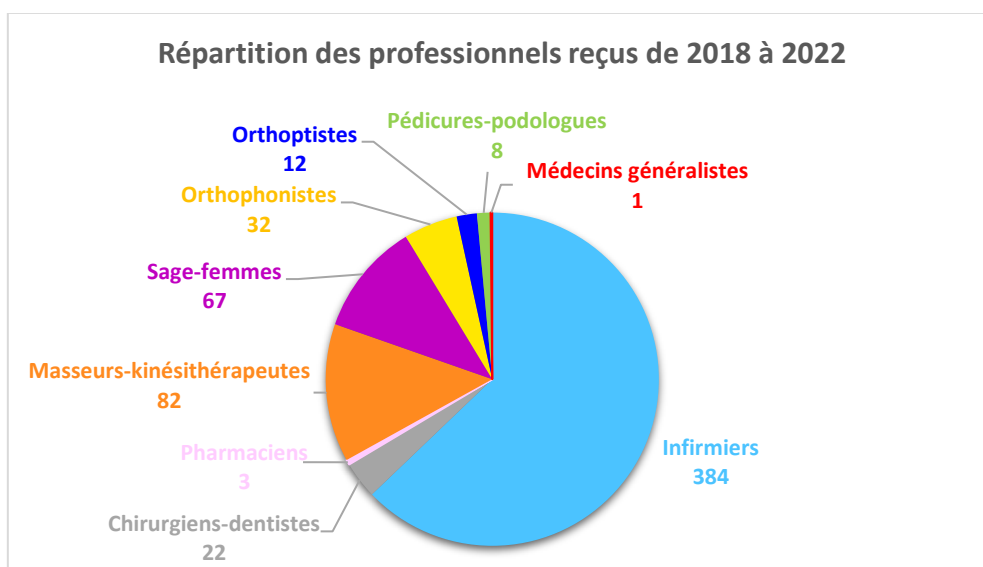


Bilan des 5 années de mise en place des PLAI (2018 à 2022)

Mise à part l'année 2018 (les premières PLAI ont eu lieu à partir de septembre), ainsi que l'arrêt de 6 mois des permanences en 2022, on observe que **la fréquentation des permanences se stabilise autour des 163 professionnels reçus annuellement.**



Depuis le lancement des permanences fin 2018, l'AIUF a accompagné 611 professionnels de santé dans leur projet libéral.

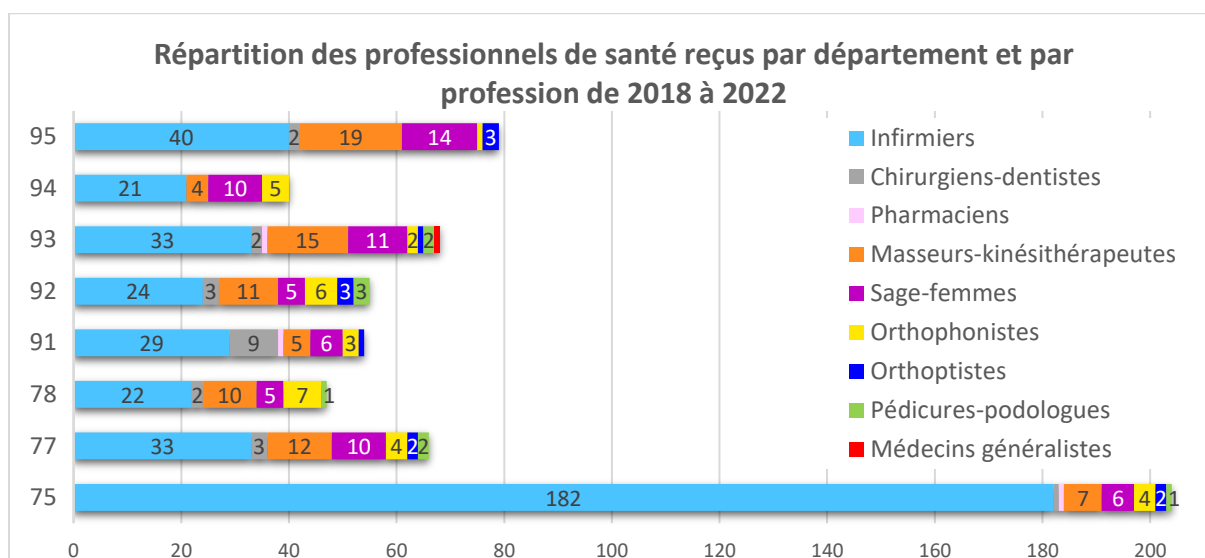


Les infirmiers représentent environ 2/3 des professionnels de santé présents aux permanences avec 384 participations. En effet cela s'explique en partie par l'invitation systématique, pour toute demande d'installation ou de remplacement depuis 2019, du conseil de l'ordre des infirmiers de Paris à s'inscrire à une permanence.

Les masseurs-kinésithérapeutes (82 participations) puis les sage-femmes (67 participations) sont les deux autres professions qui ont le plus fait appel à la permanence pour recevoir une aide, un conseil dans leur projet.



Mise à part le dispositif spécifique pour les infirmiers mis en place à Paris qui augmente considérablement la fréquentation des permanences dans ce département. Les départements les plus fréquentés sont le Val d'Oise, la Seine Saint Denis et la Seine et Marne.



S'informer, contribuer et échanger sur le numérique en santé

S'informer sur la plateforme régionale Terr-eSanté

En mars 2022, l'AIUF a participé à une démonstration de la plateforme Terr-eSanté. Il s'agit d'une plateforme de coordination régionale, qui est l'outil principal des e-parcours, dont les objectifs sont :

- Faciliter la coordination entre les professionnels qui participent à la prise en charge d'un même patient.
- Permettre l'échange d'informations entre plusieurs acteurs de manière sécurisée (les données de santé sont stockées par un hébergeur agréé de données de santé et la connexion à la plateforme est sécurisée par CPS/eCPS ou mot de passe à usage unique).

Terr-eSanté permet de créer un cercle de soins autour du patient. Ce cercle de soins est composé des professionnels de santé, des professionnels médico-sociaux, mais également des proches et des aidants.

Il y a un accès spécifique pour les professionnels de santé (identifié nominativement ou par leur organisation spécifique comme les MSP et à terme les CPTS) et un autre accès pour les aidants et les patients. Selon le profil de l'utilisateur, les informations accessibles diffèrent.

Les fonctionnalités de la plateforme sont nombreuses :

- Intégration d'une convergence vers les services nationaux socles comme le DMP et MS Santé
- Liaison avec les outils permettant l'identification des patients : le SRI (serveur de rapprochement des identités) et l'INS
- Interopérabilité avec les SI hospitaliers, médico-sociaux et les logiciels métiers des professionnels de santé.
- Existence d'un tchat sur l'application mobile
- Partage de notes entre professionnels
- Télé suivi e-covid
- Annuaire de professionnels de santé (alimenté par le RPPS, le fichier Adeli, les professionnels utilisateurs de la plateforme et le ROR)

- Des alertes en cas d'hospitalisation d'un patient
- Module métier DAC
- Partage de photos (pas d'outils pour effectuer des visio)

Il existe deux portails d'accès à la plateforme : via le web et l'application mobile (moins de fonctionnalités disponibles via l'application).

A ce jour, les logiciels métiers interopérables avec Terr-eSanté sont surtout des logiciels de médecins et quelques logiciels métiers de pharmaciens. Peu de travaux ont pour le moment été engagés avec les éditeurs de logiciels métiers des autres professions de santé.

Participer à un voyage d'étude sur les dernières innovations du numérique en santé outre Atlantique

En mars 2022, Anne-Sophie Haderler et Yvan Tourjansky ont rejoint la délégation française du congrès des systèmes d'information et de gestion des soins de santé américains organisé par la Healthcare Information and Management Systems Society (HIMMS), organisation à but non lucratif dédiée à l'amélioration des soins de santé grâce aux technologies et aux systèmes d'information. Le but de ce voyage d'étude était d'échanger, s'informer et de découvrir les dernières innovations numériques et technologiques impactant les systèmes de santé mis en place en Amérique du Nord afin d'en tirer quelques enseignements et mettre en perspective les approches françaises et européennes.

Programmé du 13 au 18 mars, ce voyage était organisé en trois étapes :

- Une étape d'une journée à Miami au cours de laquelle la délégation française a pu visiter le Miami Cancer Institute. Cet hôpital est expert dans la lutte contre le cancer grâce à leur technologie innovante.



- Une deuxième étape de trois jours à Orlando, sur le site du congrès du HIMMS, où les membres de la délégation française ont participé à des conférences, rencontré de nouveaux acteurs des systèmes d'information en santé et visité l'Hôpital pour enfants de Nemours, qui est réputé pour l'utilisation de dossiers de santé électroniques sophistiqués.





- Une dernière étape d'une journée à New York, où les membres de la délégation française ont pu visiter le Northwell Health Urgence Care, Google Health et le siège de Pfizer afin d'échanger sur les nouvelles technologies en santé et de l'e-santé en général.



Rejoindre le Groupement d'Intérêt Public SESAN (GIP SESAN)

Le 20 mai l'AIUF a signé la convention constitutive du GIP SESAN avec le souhait de promouvoir le développement des systèmes d'information de santé.

Le GIP SESAN est le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) pour la région Ile-de-France. Il est l'opérateur préférentiel de l'ARS pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-Santé, dans une logique d'engagements réciproques. Il mène son action sous la direction de son conseil d'administration dans le cadre d'une contractualisation avec l'ARS Ile de France. Il bénéficie, dans le cadre du contrat passé avec l'ARS, d'une autonomie de gestion et d'action pour l'ensemble de son activité.

Il permet à ses membres de mettre en place des projets collaboratifs d'e-santé afin d'améliorer le parcours de santé des patients franciliens, de favoriser la coopération sur les projets de système d'information communs à tout ou partie de ses membres et d'optimiser les ressources financières et humaines dans le domaine informatique.

Le GIP SESAN agit dans le cadre du Plan de Transformation Numérique Régional en Santé. A ce titre, suivant les principes fondamentaux de la stratégie du numérique en santé en Île-de-France, il intervient sur les axes prioritaires du plan :

- La mise en place de services de coordination entre professionnels de santé et du secteur médico-social autour de la plate-forme Terr-eSanté, en partenariat avec les acteurs territoriaux
- Le déploiement au sein de la région des services numériques socles définis dans la feuille de route du numérique en santé Le traitement des données produites par différents acteurs de la région en continu, afin de proposer et mettre en œuvre des solutions permettant d'éclairer les prises de décision des acteurs de la région.
- L'amélioration de la Sécurité des Systèmes d'Information de la région en mettant en place des actions d'acculturation, prévention, formation et gestion de crise.
- La promotion et la conduite de démarches d'Innovation en e-Santé, basées sur l'animation des acteurs de santé, l'implication des industriels et la réalisation de prototypes.

Le Groupement a notamment pour mission :

- De mettre en œuvre la stratégie régionale d'e-santé,
- De conduire et assurer ou faciliter le portage financier des projets de cette stratégie, notamment ceux relevant du socle commun de services numériques en santé,
- De veiller à l'urbanisation et l'interopérabilité des SI de santé à l'échelle régionale,
- D'animer et fédérer les acteurs de la région autour de la stratégie régionale d'e-santé,
- De promouvoir l'usage des services numériques en santé dans les territoires,
- D'apporter son expertise aux acteurs régionaux,
- D'animer, fédérer et outiller les acteurs de la région sur la sécurité des SI de santé,
- D'élaborer, participer ou mettre en œuvre des projets dans le champ du traitement des données sanitaires, sociales ou médico-sociales, en cohérence avec la stratégie e-santé régionale ;
- D'élaborer, participer ou mettre en œuvre des projets interrégionaux, nationaux ou européens dès lors que ces projets sont cohérents avec l'objet de la présente convention.

Participer à la journée de la e-Santé en Île-de-France

Cette journée a été organisée par SESAN et l'ARS IDF le 8 novembre à la Cité Universitaire Internationale de Paris. Elle était destinée à l'ensemble des acteurs de la santé de la région. Le but de cette journée était de répondre à la question : la e-Santé e(s)t l'avenir ?

Au programme de cette journée, 5 tables rondes sur des thématiques telles que l'utilisateur numérique, Ségur du Numérique en Santé, la cybersécurité, la télésanté. Et deux conférences sur les thèmes de la sobriété numérique et l'avenir du digital dans le soin (programme complet en Annexe III).

Un Village des Solutions Numériques en Île-de-France composé de sept stands était mis en place afin d'échanger avec des experts sur :

- ⇒ Le Ségur du Numérique
- ⇒ La Cybersécurité
- ⇒ La formation
- ⇒ Les services d'infrastructures haut débit et d'infogérance
- ⇒ Le Dataviz et l'IA
- ⇒ La télémédecine
- ⇒ L'innovation



Annexe I – Programme rencontre AVEC les équipes de Lille du 11 et 12 mars 2022

VENDREDI 11 MARS

8h30 : Ouverture des portes

8h30-9h45 : Accueil et café

AMPHI VAUBAN

PLÉNIÈRE 1 – 9H45 – 11h15

11h15-11h45 : Pause-café et visite de l'exposition

AMPHI VAUBAN

PLÉNIÈRE 2 – 11H45 – 12H45

12h45-13h : vernissage du mur des photos

13h-14h : Pause déjeuner et visite de l'exposition

AVEC INSCRIPTION PREALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX – 14H – 15h30

10. Quelles voix pour représenter des MSP toujours nombreuses ?	Vauban
8. Refondation de la formation initiale : envies et nécessités	Liège 1
18. La qualité : envie ou nécessité ?	Liège 2
4. Ma place dans l'équipe : gagner en autonomie, conserver mon identité professionnelle	Turin
22. Le rapport MSP CPAM : juste une histoire d'ACI ?	Van Gogh
20. Le salariat en SISA, c'est possible	Matisse
5. Braderie des idées, en pluripro	Rubens

15h30-16h : Pause-café et visite de l'exposition

AVEC INSCRIPTION PREALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX – 16H – 17h30

7. Braderie des idées, avec les jeunes	Rubens
11. Rémunérer l'équipe ou rémunérer le professionnel via l'équipe ? L'art. 51 à l'épreuve des faits	Matisse
2. L'équipe soignante de proximité, la condition du changement du système de santé	Van Gogh
15. La pratique avancée : un choix d'équipe	Turin
3. Usagers : quelles attentes pour 2022 et 2027 ?	Liège 2
19. La place de la recherche dans l'exercice coordonné, une approche européenne	Liège 1
17. Répondre aux soins non programmés en équipe et en pluripro	Vauban

17h30-18h : Visite de l'exposition

18h-19h15 : Temps d'échange entre les équipes pluripro et le conseil d'administration d'AVECsanté

ET VENDREDI SOIR... la soirée pluripro à Lille (lieu encore à définir) !

Au programme de la fête : des jeux, de la musique, des mets locaux, des partenaires et des fédés... bref, des super animations, la convivialité et de la bonne humeur ! Pensez à vous inscrire !



By Velvet - Own work, CC BY-SA 3.0

SAMEDI 12 MARS

8h30-9h30 : Café et visite de l'exposition

AVEC INSCRIPTION PREALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX – 9H30 – 11h

9. L'équipe dans le territoire, du parcours de soin au parcours de santé	Vauban
13. La télésanté au service du patient et de la santé publique	Liège 1
21. Les MSP participatives (art.51, la voie à l'innovation)	Liège 2
1. Une équipe libérale, c'est quoi ?	Turin
16. Le « coordinateur » dans l'équipe	Van Gogh
6. Les 6 protocoles de coopération	Matisse
14. La capitalisation des actions de prévention en MSP, on l'a testé pour vous !	Rubens

11h-11h30 : Pause-café et visite de l'exposition

AMPHI VAUBAN

PLÉNIÈRE 3 – 11h30 – 12h30

12h30-13h : Lunchbox à emporter (sur commande)

* les inscriptions aux conférences se font via la plateforme d'inscription accessible via <https://www.aveclesequipes.fr/>

BON A SAVOIR

Les plénières et conférences en streaming live et replay !

Tous les participants aux Rencontres bénéficieront d'un code d'accès à ViewR, notre plateforme de rediffusion.



Si vous ne pouvez pas vous déplacer, mais souhaitez suivre en direct les plénières, inscrivez-vous, pour le même tarif, en distanciel !

PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES

Les prochaines rencontres auront lieu à Saint-Malo les 17 et 18 mars 2023



Crédit photo : Trey Ratcliff

Annexe II – Programme des états généraux des ressources humaines en santé en Île-de-France du 15 septembre 2022



États généraux des Ressources Humaines en Santé en Île-de-France

« Comment construire un monde professionnel attractif et durable ? »

Judi 15 septembre 2022 de 9h à 18h

Université Paris-Est Créteil (UPEC) - 83, 85 avenue du Général de Gaulle, Créteil

9h	ACCUEIL CAFÉ
9h30	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE - Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'Université Paris-Est Créteil - Amélie Verdier, Directrice générale de l'ARS Île-de-France
9h45	DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES - Fabrice Lenglard, Directeur de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) Témoignages de représentants des professionnels en formation : - Mathilde Padilla, Présidente de la FNESI - Alexandra De Sousa Dantas, Présidente du SRP-IMG - Léonard Corti, Président du SIHP
11h15	Table-ronde : QUELLE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN ÎLE DE FRANCE ? - Farida Adlani, Vice-Présidente de la Région Île-de-France, chargée de la santé, des solidarités et de la famille - Amélie Verdier, Directrice générale de l'ARS Île-de-France - Pr Bruno Riou, Président de la Conférence des doyens de santé d'Île-de-France
12h15	CONCLUSION DE LA MATINÉE Intervention : les propositions de France Assos Santé Thomas Sannié, Président de France Assos Santé Île-de-France

12h30	PAUSE DÉJEUNER (restauration sur place)
14h00	ALLOCUTION INTRODUCTIVE François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention
14h30	Table-ronde : COMMENT ATTIRER DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS ET LES FIDÉLISER ? L'accueil des stagiaires au sein des services : un levier à la main des établissements permettant de fidéliser de futurs professionnels - Romain Canalis, Directeur des ressources humaines au Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Accompagner les professionnels dans leur parcours par la promotion professionnelle - Vannessa Fage-Moreel, Directrice des ressources humaines de l'AP-HP La formation par l'apprentissage : quels enjeux liés au développement de ce dispositif ? - Romy Lasserre, Directrice de l'EH PAD PEAN - Groupe ACPPA et déléguée régionale du SYNERPA Île-de-France et Laurent Barban, Délégué Territorial Île-de-France, OPCO Santé
15h30	Grand angle : TROIS QUESTIONS À PÔLE EMPLOI Signature de la convention de coopération entre Pôle Emploi et l'ARS Île-de-France Nadine Crinier, Directrice régionale Pôle Emploi et Amélie Verdier, Directrice générale de l'ARS Île-de-France
15h45	Table-ronde : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS, TRANSFORMER DURABLEMENT LES ORGANISATIONS ET LES PRATIQUES La pratique avancée : une opportunité de développement des compétences pour les professionnels - Dr Xavier Belenfant, Néphrologue au Centre Hospitalier André Grégoire de Montreuil et Président du collège médical Grand Paris Nord Est Encourager la coopération entre professionnels - Dr Sabine Roche, Médecin anesthésiste-réanimateur, délégué dans le cadre du protocole de coopération et Cendrine Pone, Infirmière, déléguée dans le cadre du protocole de coopération à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, AP-HP Favoriser l'exercice au sein de structures collectives - Christophe Alirol, Co-Président de la CPTS Centre Essonne L'exercice partagé : une pratique au service de la diversification de l'activité - Dr Pierre Leroy, Unité de Santé Publique, Service de Maladies Infectieuses et Tropicales, Groupement hospitalier Sud Île-de-France
16h45	Table-ronde : LE RÔLE DES MANAGERS Développer l'autonomie des professionnels - Caroline Savery, Responsable du développement des ressources humaines du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph - Éric d'Alençon, Directeur territorial Île de France de la Fondation Partage et Vie, et Marion Fuhr, directrice de la MAS Clément Wurtz de la Fondation Partage et Vie Favoriser le management de proximité et la qualité de vie au travail - Nicolas Delmas, Directeur des ressources humaines à l'Hôpital Bichat - Claude-Bernard (AP-HP) - Atika Alami, Directrice générale Île-de-France du groupe Vivalto Santé
17h45	CONCLUSION

Annexe III – Programme de la journée de l'e-Santé du 8 novembre 2022

JOURNÉE DE LA E-SANTÉ

AU PROGRAMME

9H30-10H10 Ouverture de la journée Discours Officiels



Amélie Verdier
Directrice Générale – Agence
Régionale de Santé Île-de-France



Jean-Patrick Lajonchère
Président – GRADES SESAN



Thomas Fatôme
Directeur Général – Caisse Nationale d'Assurance Maladie

10H10-10H40 Sobriété numérique en e-santé, l'affaire de tous



Frédéric Simottel
Editorialiste High Tech – Rédacteur en chef Evénements et Opérations Spéciales –
BFM Business et BFM TV

10H40-11H20 PAUSE Village des services numériques de SESAN

11H20-12H05 TABLE RONDE Coordination des soins, dynamiques territoriales et usages numériques, quelle réalité et quelles perspectives ?



Isabelle Baldisser
Coordinatrice indépendante de
Structures d'Exercice Coordonné –
CPTS de la Bièvre



Dr Catherine Le Gall
Chef de Service des Urgences –
CH d'Argenteuil



Edouard Habib
Directeur – Fédération Régionale des
Dispositifs de Ressources et d'Appui
à la Coordination des Parcours de
Santé d'Île-de-France



Marie-Gabrielle Rietsch
Chargée de Mission E-Parcours –
Direction Générale de l'Offre de Soins

12H05-12H50 TABLE RONDE L'utilisateur numérique existe-t-il vraiment ?



Catherine Cerisey
Patient Engagée – Directrice de
l'Expérience Patient – EntendsMoi



Jean Deydier
Fondateur – WeTechCare



Arthur Dauphin
Chargé de Mission Numérique en
Santé – France Assos Santé



Albert Lautman
Directeur Général de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de
l'Essonne – Directeur Coordinateur de
la Gestion du Risque en Île-de-France

12H50-14H00 PAUSE DÉJEUNER Village des services numériques de SESAN

Animation de la Journée assurée par :



Géraldine Tribault
Rédactrice en chef Adjointe –
Hospimedia

JOURNÉE DE LA E-SANTÉ

JOURNÉE DE LA E-SANTÉ

14H00-14H45 TABLE RONDE Les cyberattaques, avons-nous le remède ?



Guillaume Crépin
Représentant pour la Région Île-de-
France – Agence Nationale de la Sécurité
des Systèmes d'Information



Didier Perret
Chef de la Sécurité des Systèmes
d'Information CISO – AP-HP



Marc Loutrel
Directeur Expertise, Innovation et
International – Agence du Numérique en
Santé



Marie-Paule Sauli
Coordinatrice Générale des Soins et
Directrice Qualité Gestion des Risques –
CH Sud Francilien et du CH d'Arpajon



Selim Miled
Président Fondateur – Expert en Systèmes
d'Information et Gestion de Crise –
Crisalyde



Vincent Trély **MODÉRATEUR**
Président et Fondateur – Association
Pour la Sécurité des Systèmes
d'Information de Santé

14H45-15H30 TABLE RONDE La télésanté fait-elle partie du quotidien ?



Dr Elise Cabanes
Médecin Gériatre et Urgentiste –
Présidente Directrice Générale –
Epoca



Dr Alain Gil Mpela
Responsable du ReS@M
(Réseau E-Santé Melun 77) –
Médecin – Samu 77 – CH de Melun



Clémence Marty-Chastan
Directrice de la Stratégie et de la
Transformation – AP-HP

15H30-16H00 PAUSE Village des services numériques de SESAN

16H00-16H45 TABLE RONDE En quoi le traitement des données et les modèles prédictifs contribuent-ils à améliorer les prises en charge ?



Dr Sophie Bataille
Référénte Cardiologie & BPCO & MRC –
Direction de l'offre de soins – Agence
Régionale de Santé Île-de-France



Jane-Lore Mazué
Responsable du Département
Soins Non Programmés – Agence
Régionale de Santé Île-de-France



Pr Frédéric Lapostolle
Médecin Urgentiste – Hôpital Avicenne –
AP-HP



Dr Olivier Richard
Chef de Service du SAMU 78
Chef du pôle Urgence – Soins
Critiques

16H45-17H15 Et demain, le digital nous soignera-t-il ?



Mathilde Pasko
Associée – PMO Santé numérique
et Affaires Publiques – TechToMed



Pr Philippe Ravaut
Directeur du Centre d'Epidémiologie
Clinique – Hôtel Dieu – AP-HP

17H15-17H30 Clôture de la journée



Naïma Mezaour
Directrice Générale – GRADES SESAN

JOURNÉE DE LA E-SANTÉ

Glossaire

ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles

L'ACI est l'accord conventionnel interprofessionnel qui permet aux professionnels de santé exerçant dans une structure d'exercice coordonnée (MSP mono ou multisites) et qui sont organisés sous la forme juridique de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire) de pouvoir bénéficier d'une rémunération collective, pour leurs actions communes et leur travail en coordination (ex : réunions de concertation pluriprofessionnelle, utilisation d'un système d'information partagé, mise en œuvre de protocoles pluriprofessionnels, etc.).

Entrée en vigueur en avril 2017, il a été renouvelé en 2022 (pour une durée de 5 ans), l'ACI a permis de pérenniser le financement des MSP mono ou multisites.

ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux communautés professionnelles territoriales de santé

Cet ACI a été signé le 20 juin 2019 pour une durée de 5 ans. Il vise à accompagner les professionnels de santé d'un territoire pour qu'ils travaillent de manière plus coordonnée, puissent apporter des réponses aux besoins de la population et améliorent leurs conditions d'exercice au quotidien. Cet accord assigne aux CPTS 3 missions prioritaires :

- favoriser l'accès aux soins (faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer l'accès aux soins non programmés en ville)
- structurer les parcours des patients
- agir dans le champ de la prévention

Et 2 missions complémentaires :

- Mettre en place des démarches qualité et de pertinence des prises en charge
- Prendre des mesures au service de l'attractivité du territoire pour encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé (développer les stages, etc.).

A l'instar de l'ACI relatif aux MSP, cet accord permet aux professionnels impliqués dans la CPTS de bénéficier d'un financement conventionnel pérenne.

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

L'ACOSS est la caisse nationale des URSSAF. Elle agit au service des branches du régime général de la Sécurité sociale.

La branche recouvrement assure une mission d'intérêt général : le pilotage de la collecte des cotisations et leur redistribution destinées à garantir le financement du modèle social français.

Les cotisants bénéficient d'une plate-forme de services qui assure la conversion des activités économiques en droits sociaux et contribue à la réduction des inégalités.

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, elles remplacent les anciennes Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Une CPAM est un organisme qui assure les relations de proximité avec les ayants droit de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et exerce une mission de service public. Elle est gérée par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS). Il existe une CPAM par départements et régions d'outre-mer (DROM).

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose (ce qui est le cas des ESP), mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS. Elles se distinguent également des ESP par l'étendue plus importante de leur territoire d'intervention. Ainsi, une CPTS peut comprendre plusieurs ESP.

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

CSDU : Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers de la CRSA

Cette commission élabore un rapport annuel sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

CSOS : Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la CRSA

Cette commission a spécifiquement la charge de formuler des avis sur la politique en matière d'implantation et de financement de l'offre de soins sur le territoire régional, en particulier sur les volets hospitaliers et ambulatoires.

Elle est consultée par l'ARS sur :

- Les demandes d'autorisation et de renouvellement
- La politique en matière d'implantation et de financement de structures
- Les actions visant au maintien de l'activité et l'installation de professionnels de santé dans les territoires
- L'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et du transport sanitaire.
- La création d'établissements publics de santé (autres que nationaux) et des groupements de coopération sanitaire (GCS).

CSP : Commission Spécialisée « Prévention » de la CRSA

Cette commission spécialisée est chargée de formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CTS : Conseil Territorial de Santé

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

FémasiF : Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France

La FémasIF représente la FFMPs en région Ile-de-France. A l'échelon régional, la FémasIF :

- Apporte son expertise aux ESP (regroupées ou non en MSP) dans leur constitution, leur développement et leur participation aux projets de santé publique locaux et territoriaux.
- Apporte son soutien aux ESP qui participent aux nouvelles organisations territoriales des soins, comme les CPTS, et pour tout projet qu'elles souhaitent y développer.
- Représente des ESP, MSP et ESP engagées dans une CPTS
- Promeut l'enseignement et la formation pluriprofessionnelle, la valorisation des compétences lors des formations initiales et continues des professionnels de santé, l'évaluation des pratiques, la démarche qualité au sein des ESP et des MSP.

FIR : Fonds d'Intervention Régional

Le FIR finance des actions et des expérimentations validées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en faveur de : la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Les MSP sont des lieux de regroupement de professionnels de santé libéraux, assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales. Elles se distinguent des cabinets de groupe par l'existence d'un projet de santé auquel participent tous les professionnels de santé de la MSP.

De nombreuses ARS proposent des aides à la création de MSP (financement d'études de faisabilité, d'une partie des travaux d'aménagement, d'équipements collectifs, etc.). Pour en bénéficier, les professionnels de santé doivent respecter un cahier des charges national. Il existe deux types de MSP, les MSP dites monosites, où l'ensemble des professionnels de santé exercent dans les mêmes locaux, et les MSP dites multisites, qui rassemblent des professionnels n'exerçant pas tous dans un même lieu.

PLAI : Permanence Locale d'Aide à l'Installation

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS. Les URPS représentant moins de 20 000 professionnels libéraux, voient leurs représentants désignés par les organisations syndicales.